

## Protection sociale

# *Le mutualisme par le petit bout de la lorgnette*

*Avec un acharnement appliqué, certains syndicats s'ingénient à diffuser des informations tronquées à propos du nouveau contrat « Protection sociale ». Le contrat Groupe « Frais soins de santé » est à cet égard un modèle de désinformation.*

### DES OMISSIONS DE TAILLE

Le poste « optique » a été reconsidéré de façon relativement importante. C'est un fait généré par l'évolution croissante de ce poste, pesant pour près d'un quart des dépenses de notre Mutuelle. Tous les partenaires, y compris ceux qui semblent s'effaroucher aujourd'hui, connaissent la situation et savent que des mesures devaient être prises.

Nous dénonçons leur comportement de dénigrement qui, non seulement est un manque de courage, mais est en opposition totale avec l'esprit mutualiste dont ils se prévalent.

- ☞ **NON**, le mutualisme n'a pas pour unique objet la prise en charge des dépenses d'optique
- ☞ **OUI**, le mutualisme doit agir pour contenir les dérives de professionnels qui font leur business sur le dos des mutuelles

La mise en exergue du poste optique occulte le reste de notre contrat dont l'examen objectif démontre qu'il ne grève pas le budget santé de nos collègues, loin s'en faut !

### DE NOUVELLES PRESTATIONS, DES PRISES EN CHARGE AUGMENTÉES

<p>◆ <b>Hospitalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La nouvelle contribution de <b>18 €</b> devant être payée par les assurés sociaux est totalement prise en charge par la Mnce</li> <li>○ Prise en charge du forfait hospitalier =&gt; <b>+ 40 %</b></li> <li>○ Prise en charge pour chambre particulière =&gt; <b>+ 5 %</b></li> </ul>	<p>◆ <b>Appareillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gros appareillage (Fauteuil roulant, prothèses) =&gt; <b>+ 100 %</b></li> </ul> <p>◆ <b>Naissance ou adoption</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Allocation naissance (ou adoption) =&gt; <b>+ 100 %</b></li> </ul>
<p>◆ <b>Dentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en charge des prothèses =&gt; <b>+ 8 à + 27 %</b></li> <li>○ Frais d'orthodontie =&gt; <b>+ 25 %</b></li> </ul>	<p>◆ <b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'une nouvelle prestation forfaitaire « ostéoporose » de <b>100 € / 2 ans</b></li> </ul>

**Toutes les autres prises en charge et prestations existantes dans le précédent contrat Groupe « Frais soins de santé » sont maintenues à l'identique, voire légèrement réévaluées.**

.../...

## LES MUTUELLES ARNAQUEES

En dénonçant ici la dérive du coût des frais d'optique supportés par les Mutuelles, nous ne désignons bien évidemment pas nos collègues. Les responsables de cette situation sont des professionnels de l'optique qui détournent des financements de santé au profit d'un commerce de mode et de « look ». Les opticiens redoublent d'imagination pour créer des besoins de consommation, certains offrant jusqu'à trois paires de lunettes pour le prix d'une, opération publicitaire qui ne trompe personne sur la gratuité affichée.

**VU ET ENTENDU** lors de l'émission *CAPITAL* diffusée par **M6** le 22 janvier 2006

- ⇒ POUR SATISFAIRE UN MARCHÉ FLORISSANT, LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS D'OPTIQUE EST EN PLEINE EXPANSION. LA CROISSANCE DU NOMBRE DE BOUTIQUES EN ATTESTE.
- ⇒ LE STANDING DES OPTICIENS S'APPARENTE DE PLUS EN PLUS AUX BOUTIQUES DE LUXE OU PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES PLUS DE 2.000 MONTURES DIFFÉRENTES, ESTAMPILLÉES AU NOM DES PLUS GRANDES MARQUES.
- ⇒ CERTAINES DE CES GRANDES MARQUES IMPOSENT AUX OPTICIENS - PRODUIT DE LUXE OBLIGÉ - DES PRIX « CONSEILLÉS » ET LEUR INTERDISENT DE PRATIQUER DES PRIX INFÉRIEURS, SOUS PEINE DE RUPTURE DE CONTRAT. **CETTE PRATIQUE EST ILLÉGALE !**
- ⇒ DE LEUR CÔTÉ, DES OPTICIENS N'HÉSITENT PAS À PROPOSER DE FAUSSES FACTURES AFIN DE SOLLICITER DE LA PART DES MUTUELLES DES PRISES EN CHARGE SUPÉRIEURES. **CETTE PRATIQUE EST ILLÉGALE !**
- ⇒ LES MUTUELLES N'ONT AUCUN MOYEN DE CONTRÔLER CES PRATIQUES.
- ⇒ ELLES N'ONT PAS ACCÈS AUX ORDONNANCES,
- ⇒ ELLES ONT CONTRACTUELLEMENT L'OBLIGATION DE PAYER.

***La seule parade offerte aux Mutuelles est de limiter leur niveau d'intervention pour mettre un frein à cette dérive. Le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA soutient cette démarche qui vise à combattre des pratiques condamnables et à préserver la pérennité de notre Mutuelle en centrant ses interventions sur la prise en charge de la santé.***

## RIEN N'EST FIGÉ

**La configuration des garanties est évolutive. A ce titre, il est tout à fait envisageable de reconsidérer dans le temps le poste « optique » comme tout autre, en fonction de l'évolution et de l'équilibre du contrat. Dans l'immédiat, nous privilégions des solutions tendant à faire baisser les coûts, telle une démarche vers les opticiens mutualistes visant à proposer une offre -monture incluse- avec *reste à charge* pour l'assuré égal à « 0 ».**

*Le Secrétariat National :  
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*